

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS  
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **Molenbeek Vivre Ensemble**

Forme juridique : Association sans but lucratif

Adresse : Rue du Comte de Flandre

N° : 15

Boîte :

Code postal : 1080

Commune : Molenbeek-Saint-Jean

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet : [www.move.brussels](http://www.move.brussels)

Adresse e-mail : [info@move.brussels](mailto:info@move.brussels)

Numéro d'entreprise

0449.487.409

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

23-08-2018

COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **29-06-2023**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-2022** au **31-12-2022**

Exercice précédent du **01-01-2021** au **31-12-2021**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-ASBL 6.1, C-ASBL 6.2.1, C-ASBL 6.2.3, C-ASBL 6.2.4, C-ASBL 6.3.4, C-ASBL 6.3.6, C-ASBL 6.4.1, C-ASBL 6.4.2, C-ASBL 6.5.1, C-ASBL 6.5.2, C-ASBL 6.5.3, C-ASBL 6.10, C-ASBL 6.14, C-ASBL 6.16

<b>LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES</b>
--

## LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

### **BENHSSAIN Achraf**

Administrateur  
Boulevard Louis Mettwie 73 83  
1080 Molenbeek-Saint-Jean  
BELGIQUE

### **EL KHANNOUSS Ahmed**

Administrateur  
Rue Louis Corhay 35  
1080 Molenbeek-Saint-Jean  
BELGIQUE

### **BOUFRAQUECH Brahim**

Administrateur (début de mandat le 30 juin 2022)  
Rue de la Meuse 61  
1080 Molenbeek-Saint-Jean  
BELGIQUE

### **MOUREAUX Catherine**

Vice-président du Conseil d'Administration  
Avenue des Myrtes 81  
1080 Molenbeek-Saint-Jean  
BELGIQUE

### **BREDA Frédéric**

Administrateur  
Rue de la Prospérité 23  
1080 Molenbeek-Saint-Jean  
BELGIQUE

### **GARCIA-FERNANDEZ Gloria**

Administrateur  
Quai du Mariemont 11 9  
1080 Molenbeek-Saint-Jean  
BELGIQUE

### **EL OUAKILI Ibrahim**

Administrateur  
Karperstraat 40  
1080 Molenbeek-Saint-Jean  
BELGIQUE

### **ZAMOURI Khadija**

Président du Conseil d'Administration  
Edouard Benneslaan 119  
1080 Molenbeek-Saint-Jean  
BELGIQUE

### **EL JAIDI Khalil**

Administrateur  
Rue des Quatre Vents 10  
1080 Molenbeek-Saint-Jean  
BELGIQUE

**MUTAMBAYI Laurent**

Administrateur  
Brigade Pironlaan 9  
1080 Molenbeek-Saint-Jean  
BELGIQUE

**AGIC Leila**

Administrateur (fin de mandat le 30 juin 2022)  
Rue du Géomètre 40  
1080 Molenbeek-Saint-Jean  
BELGIQUE

**EL HAMOUTI Mohamed**

Administrateur  
Avenue de Liberté 74  
1080 Molenbeek-Saint-Jean  
BELGIQUE

**KALIMBIRIRO Nsimire**

Administrateur (début de mandat le 30 juin 2022)  
Avenue du Condor 14  
1080 Molenbeek-Saint-Jean  
BELGIQUE

**BEN SALAH Rachid**

Administrateur  
Rue d'Ostende 85  
1080 Molenbeek-Saint-Jean  
BELGIQUE

**MAHDAOUI Rachid**

Administrateur (fin de mandat le 30 juin 2022)  
Rue Docteur Charles Beudin 55  
1080 Molenbeek-Saint-Jean  
BELGIQUE

**MANDJOMBE Robert**

Administrateur  
Rue Eugène Degorge 39  
1080 Molenbeek-Saint-Jean  
BELGIQUE

**RAISS Saliha**

Administrateur  
Rue Ulens 94  
1080 Molenbeek-Saint-Jean  
BELGIQUE

**INNEGRAEVE Peter (A01283)**

Commissaire  
DEINSESTEENWEG 199  
9770 Kruisem  
BELGIQUE

**COMPTES ANNUELS**

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>567.324</u></b>	<b><u>608.739</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	<b>16.213</b>	<b>21.772</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	<b>546.714</b>	<b>582.570</b>
Terrains et constructions		22	431.392	462.028
Installations, machines et outillage		23	13.691	11.897
Mobilier et matériel roulant		24	69.658	72.316
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	31.973	36.329
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.4/6.5.1	28	<b>4.397</b>	<b>4.397</b>
Entités liées	6.14	280/1		
Participations dans les sociétés liées		280		
Créances		281		
Sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	6.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	4.397	4.397
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	4.397	4.397

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>3.621.289</b>	<b>1.813.125</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>3.127.461</b>	<b>1.132.115</b>
Créances commerciales		40	6.147	16.465
Autres créances		41	3.121.314	1.115.650
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1/6.6	50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>143.753</b>	<b>363.200</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	<b>350.075</b>	<b>317.810</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>4.188.613</b>	<b>2.421.864</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>		10/15	<b><u>66.032</u></b>	<b><u>146.447</u></b>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.7	10		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.7	13		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	<b>-299.504</b>	<b>-248.124</b>
Subsides en capital		15	<b>365.536</b>	<b>394.571</b>
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16	<b><u>99.630</u></b>	<b><u>83.163</u></b>
Provisions pour risques et charges		160/5	<b>99.630</b>	<b>83.163</b>
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	23.606	25.125
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.7	164/5	76.024	58.038
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise	6.7	167		
Impôts différés		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>4.022.951</u></b>	<b><u>2.192.254</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.8	17	<b>40.918</b>	<b>53.002</b>
Dettes financières		170/4	16.845	28.929
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	16.845	28.929
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	24.073	24.073
<b>Dettes à un an au plus</b>		42/48	<b>2.243.453</b>	<b>2.057.565</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	6.8	42	7.938	7.563
Dettes financières		43	404.542	337.076
Etablissements de crédit		430/8	404.542	337.076
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	140.560	158.950
Fournisseurs		440/4	140.560	158.950
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.8	45	1.149.467	957.454
Impôts		450/3	125.802	104.872
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.023.665	852.582
Autres dettes		48	540.946	596.522
<b>Comptes de régularisation</b>	6.8	492/3	<b>1.738.580</b>	<b>81.687</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>4.188.613</b>	<b>2.421.864</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	<b>8.054.500</b>	<b>7.122.790</b>
Chiffre d'affaires	6.9	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides	6.9	73	7.843.498	6.948.366
Autres produits d'exploitation		74	163.647	133.962
Produits d'exploitation non récurrents	6.11	76A	47.355	40.462
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	<b>8.099.817</b>	<b>7.414.237</b>
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	1.488.221	1.313.418
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.9 62	6.454.340	5.962.344
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	86.846	77.632
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.9 631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.9 635/9	16.467	19.441
Autres charges d'exploitation	6.9	640/8	37.313	8.610
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.11	66A	16.630	32.792
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<b>-45.317</b>	<b>-291.447</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>1</b>	<b>14</b>
Produits financiers récurrents		75	1	14
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.10	752/9	1	14
Produits financiers non récurrents	6.11	76B		
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>6.064</b>	<b>4.966</b>
Charges financières récurrentes	6.10	65	6.064	4.966
Charges des dettes		650	3.777	2.444
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	2.287	2.522
Charges financières non récurrentes	6.11	66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>-51.380</b>	<b>-296.399</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	6.12 67/77		
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>-51.380</b>	<b>-296.399</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>-51.380</b>	<b>-296.399</b>



## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

**Bénéfice (Perte) à affecter**

Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter

Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent

**Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves**

Affectation aux fonds affectés et autres réserves

**Bénéfice (Perte) à reporter**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-)	9906	<b>-299.504</b>	<b>-248.124</b>
(+)/(-)	(9905)	-51.380	-296.399
(+)/(-)	14P	-248.124	48.275
	791		
	691		
(+)/(-)	(14)	<b>-299.504</b>	<b>-248.124</b>

**ANNEXE**

**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	<b>40.892</b>
8022	0	
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	<b>40.892</b>	
8122P	XXXXXXXXXX	<b>19.120</b>
8072	5.559	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	<b>24.679</b>	
211	<b>16.213</b>	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**TERRAINS ET CONSTRUCTIONS**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**DONT**

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	XXXXXXXXXX	1.292.900
8161	2.546	
8171		
(+)/(-) 8181		
8191	1.295.446	
8251P	XXXXXXXXXX	
8211		
8221		
8231		
(+)/(-) 8241		
8251		
8321P	XXXXXXXXXX	830.872
8271	33.182	
8281		
8291		
8301		
(+)/(-) 8311		
8321	864.054	
(22)	<u>431.392</u>	
22/91	431.392	

**INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**DONT**

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	XXXXXXXXXX	75.352
8162	7.227	
8172		
(+)/(-) 8182		
8192	82.579	
8252P	XXXXXXXXXX	
8212		
8222		
8232		
(+)/(-) 8242		
8252		
8322P	XXXXXXXXXX	63.455
8272	5.433	
8282		
8292		
8302		
(+)/(-) 8312		
8322	68.888	
(23)	<u>13.691</u>	
231	13.691	

**MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**DONT**

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	XXXXXXXXXX	325.460
8163	32.614	
8173	25.605	
(+)/(-) 8183		
8193	332.469	
8253P	XXXXXXXXXX	
8213		
8223		
8233		
(+)/(-) 8243		
8253		
8323P	XXXXXXXXXX	253.144
8273	35.272	
8283		
8293		
8303	25.605	
(+)/(-) 8313		
8323	262.811	
(24)	<u>69.658</u>	
241	69.658	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8195P	XXXXXXXXXX	97.217
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	3.044	
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8195	100.261	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325P	XXXXXXXXXX	60.888
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8275	7.400	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325	68.288	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(26)	<u>31.973</u>	
<b>DONT</b>			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	261		

**ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

**AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et désaffectations

Transférées d'une rubrique à une autre

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**AUTRES SOCIÉTÉS - CRÉANCES**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**Mutations de l'exercice**

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	
8363		
8373		
(+)/(-) 8383		
8393		
8453P	XXXXXXXXXX	
8413		
8423		
8433		
(+)/(-) 8443		
8453		
8523P	XXXXXXXXXX	
8473		
8483		
8493		
8503		
(+)/(-) 8513		
8523		
8553P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8543		
8553		
(284)		
285/8P	XXXXXXXXXX	<u>4.397</u>
8583		
8593		
8603		
8613		
(+)/(-) 8623		
(+)/(-) 8633		
(285/8)	<u>4.397</u>	
8653		

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE**

**Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

**Titres à revenu fixe**

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

**Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit**

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
  - d'un mois au plus
  - de plus d'un mois à un an au plus
  - de plus d'un an

**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

- Frais et charges à reporter
- Subsides et produits acquis

Exercice
66.823
283.252



**ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS**

**FONDS**

Patrimoine de départ  
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent

Modifications au cours de l'exercice

Montants

**FONDS AFFECTÉS**

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

**PROVISIONS**

**Ventilation de la rubrique 164/5 du passif ("Provisions pour autres risques et charges") si celle-ci représente un montant important**

Provision pour dépenses refusées  
Provision pour charges de personnel

Exercice
15.000
61.024

**Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important**

**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**

**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

**Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

Dettes financières

Codes	Exercice
8801	7.938
8811	
8821	
8831	
8841	7.938
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	<b>7.938</b>
8802	16.845
8812	
8822	
8832	
8842	16.845
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	<b>16.845</b>
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	24.073
8913	<b>24.073</b>

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

**DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)****Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

## Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

## Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

## Acomptes sur commandes

## Dettes salariales et sociales

## Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	12.750
8932	
8942	
8952	
8962	12.750
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	12.750

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges****Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation**

## Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

## Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

## Acomptes sur commandes

## Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

## Autres dettes

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation**

Codes	Exercice
9072	
9073	125.802
450	
9076	
9077	1.023.665

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)**

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Charges à imputer  
Produits à reporter  
Subsides à reporter

Exercice	
	165
	1.371
	1.737.044

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION****PRODUITS D'EXPLOITATION****CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

**Cotisations, dons, legs et subsides**

Cotisations

Dons

Legs

Subsides

**CHARGES D'EXPLOITATION**

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
730		
731		
732		
733	7.843.498	6.948.366
9086	130	126
9087	121	122
9088	168.935	176.890
620	4.835.586	4.494.349
621	1.335.234	1.260.468
622		
623	283.520	207.527
624		

**Provisions pour pensions et obligations similaires**

Dotations (utilisations et reprises)

**Réductions de valeur**

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

**Provisions pour risques et charges**

Constitutions

Utilisations et reprises

**Autres charges d'exploitation**

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

**Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation**

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'association ou la fondation

(+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
635		
9110		
9111		
9112		
9113		
9115	76.023	58.038
9116	59.556	38.597
640	7.113	6.360
641/8	30.200	2.250
9096		
9097	20	13,5
9098	31.614	18.157
617	52.797	47.850

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	<b><u>47.355</u></b>	<b><u>40.462</u></b>
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	(76A)	<b>47.355</b>	<b>40.462</b>
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	47.355	40.462
<b>Produits financiers non récurrents</b>	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66	<b><u>16.630</u></b>	<b><u>32.792</u></b>
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	(66A)	<b>16.630</b>	<b>32.792</b>
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	16.630	32.792
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

Exercice

**Sources de latences fiscales**

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'association ou à la fondation (déductibles)

Par l'association ou la fondation

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145		
9146		
9147	772.754	720.059
9148		

## DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

### **GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS**

#### **Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'association ou la fondation

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'association ou la fondation

### **GARANTIES RÉELLES**

#### **Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation**

##### Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

##### Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

##### Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

##### Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

##### Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	77.703
91621	137.000
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	





**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Exercice

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ASSOCIATION OU À LA FONDATION ELLE-MÊME**

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour l'association ou pour la fondation doivent également être mentionnées

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC****LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur****Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs

Aux anciens administrateurs

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)****Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	7.850
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

---

### ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

#### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Au cours de l'exercice</b>				
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein	1001	104	69	35
Temps partiel	1002	25	4	21
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	121	72	49
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein	1011	145.700	100.126	45.574
Temps partiel	1012	23.235	4.198	19.037
Total	1013	168.935	104.324	64.611
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein	1021	5.441.009	3.748.855	1.692.154
Temps partiel	1022	1.013.331	149.566	863.765
Total	1023	6.454.340	3.898.421	2.555.919
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	1033			

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
<b>Au cours de l'exercice précédent</b>				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	122	72	50
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	176.890	109.646	67.244
Frais de personnel	1023	5.962.345	3.583.369	2.378.976
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	104	26	121
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	93	23	108,4
Contrat à durée déterminée	111	10	3	11,6
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	1		1
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	67	6	70,3
de niveau primaire	1200	3		3
de niveau secondaire	1201	43	1	43,5
de niveau supérieur non universitaire	1202	14	2	15,3
de niveau universitaire	1203	7	3	8,5
Femmes	121	37	20	50,7
de niveau primaire	1210	6		6
de niveau secondaire	1211	9	4	11,6
de niveau supérieur non universitaire	1212	14	10	20,7
de niveau universitaire	1213	8	6	12,4
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130	6	1	6,3
Employés	134	90	24	105,9
Ouvriers	132	8	1	8,8
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de personnes occupées	150	1	19
Nombre d'heures effectivement prestées	151	155	31.459
Frais pour l'association ou la fondation	152	4.689	48.108

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

**Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	16	7	19,5
210	3	1	3,5
211	13	6	16
212			
213			

**SORTIES**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	15	4	16
310	4	1	4
311	11	3	12
312			
313			
340			
341			
342	1	1	1,5
343	14	3	14,5
350			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour l'association ou la fondation  
     dont coût brut directement lié aux formations  
     dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs  
     dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour l'association ou la fondation

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	53	5811	47
5802	1.457	5812	1.668
5803	47.901	5813	50.935
58031	47.901	58131	50.935
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	



**RÈGLES D'ÉVALUATION**

## Règles d'évaluation de l'Asbl Molenbeek Vivre Ensemble

BE 0449.487.409

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations. Les règles propres à l'Asbl sont fixées comme suit :

### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en appliquant les durées d'amortissement suivantes :

Brevets et licences	5 ans
Constructions	33 ans
Installations	5 et 10 ans
Outillage	5 ans
Matériel d'animation	5 ans
Mobilier	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel et mobilier en leasing	5 ans
Matériel d'occasion	2 ans
Aménagements locaux mis à disposition	10 ans
Aménagements immeubles loués	9 ans

Conformément à la nouvelle réglementation, toutes les immobilisations acquises à partir de l'année 2020 sont amorties au prorata-temporis à compter du premier jour du mois de leur acquisition.

### 2. Subsidés

A la clôture de l'exercice, il est procédé à un examen des dépenses réalisées au regard de chaque subside octroyé à l'Asbl, de telle sorte que la prise en résultat des différents subsides sera conditionnée par les montants qui devront éventuellement être reportés à l'exercice suivant ou être rétrocédés lorsque le dossier financier sera clôturé par le pouvoir subsidiant en question lors d'un exercice ultérieur.

### 3. Créances

Les créances de l'Asbl sont valorisées à leur valeur nominale.

Lorsque la récupération d'une créance est en tout ou en partie compromise sérieusement, elle sera considérée douteuse et une réduction de valeur sera actée.

#### 4. Provisions pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, il est procédé à un examen des risques et de nouvelles provisions sont constituées si cela est justifié. Les provisions constituées antérieurement sont examinées et actualisées.

#### 5. Fonds affectés

Des fonds affectés peuvent être constitués à partir du résultat positif à affecter et auxquels l'Asbl souhaitera assigner un objectif spécifique, à savoir, couvrir des risques ou des projets. Les montants à affecter seront évalués au cas par cas, selon les risques ou les projets en question.

#### **Pertes reportées et pertes successives**

L'Asbl a réalisé une perte pour la troisième année consécutive, ce qui se traduira par des pertes reportées de 299.504,66 € au terme de l'exercice 2022. Les fonds propres demeurent positifs et s'élèvent à 66.031,30 €.

Deux incertitudes et risques ont été identifiés au paragraphe 1.4 du Rapport de Gestion. Compte tenu de la nature de ceux-ci, et du fait que nous sommes une Asbl communale, nous concluons qu'il n'y a pas de risque de discontinuité des activités de l'Asbl à ce stade. Par conséquent, il n'y a pas lieu de modifier les règles d'évaluation sur base desquelles sont valorisés les différents éléments du bilan.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

## Rapport de gestion en application de l'article 3:48 du Code des Sociétés et des Associations

L'organe d'administration fait rapport sur la gestion de l'association pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022.

### 1. Exposé fidèle sur l'évolution et les résultats des activités et sur la situation de l'association

L'exercice se clôture par un résultat négatif de 51.380,42 €. L'organe d'administration a décidé d'arrêter les comptes annuels dans la forme suivante :

#### 1.1 Au bilan :

ACTIF :

Le total de l'actif s'élève à 4.188.613,13 € par rapport à 2.421.863,70 € l'année précédente. Cette forte variation s'explique par l'inscription dans le compte « Subsidés à recevoir » des montants octroyés par l'AMIF dans le cadre de la nouvelle programmation 2021-2025.

PASSIF :

Le total du passif s'élève à 4.188.613,13 € par rapport à 2.421.863,70 € l'année précédente. Cette augmentation provient du poste « Subsidés à reporter » étant donné que les montants octroyés par l'AMIF dans le cadre de la nouvelle programmation se rapportent en grande partie à des années ultérieures (2023-2025).

#### 1.2 Au compte de résultats :

Les produits s'élèvent à 8.054.500,97 € contre 7.122.804,75 € l'année précédente, soit une augmentation de 13,1 %. Cette variation reflète l'augmentation des subventions octroyées en 2022 par rapport à l'exercice précédent. Pour rappel, 2021 avait été marquée par l'absence de toute subvention de l'AMIF liée à la nouvelle programmation 2021-2025 puisque la décision y afférente avait été reportée à 2022.

Les charges s'élèvent à 8.105.881,39 € contre 7.419.204,43 € l'année précédente, soit une augmentation de 9,3%. Cette augmentation est surtout concentrée au niveau des coûts du personnel fortement impactés par les cinq indexations salariales successives sur l'exercice. Comme en 2021, la masse salariale de l'exercice inclut le surcoût lié au recrutement en CDD de techniciens de surface afin de palier à l'insuffisance de candidats art.60.

Le résultat s'élève à -51.380,42 € (négatif) contre -296.399,68 € (négatif) l'année précédente.

### 1.3 Divers

Les règles d'évaluation des différents postes n'ont pas été modifiées par rapport à l'année précédente.

### 1.4 Principaux risques et incertitudes auxquels l'association est confrontée :

Les cinq indexations salariales de 2022 ressortiront leur plein effet dès 2023. Cette augmentation structurelle de la masse salariale nécessitera à l'avenir un ajustement à la hausse des subventions perçues afin d'atteindre l'équilibre financier.

Par ailleurs, l'Asbl reste confrontée à l'incertitude relative au nombre de techniciens de surface art. 60 qui pourront lui être présentés. Si la situation actuelle devait perdurer, le surcoût lié au recrutement de techniciens de surface en CDD serait d'environ 180.000 € en 2023.

## **2. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Aucun événement important de nature à influencer la situation de l'Asbl n'est survenu après la clôture de l'exercice.

Le Conseil d'Administration gère de façon active les risques pouvant survenir.

## **3. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de l'association**

Les éléments suivants sont susceptibles d'avoir une influence sur le développement de l'Asbl dans les mois à venir :

- L'obtention d'un ajustement à la hausse des subventions perçues afin de palier à la hausse de la masse salariale expliquée ci-dessus
- L'impact financier de l'insuffisance de techniciens de surface art. 60.

## **4. Indication en matière de frais de recherches et développement**

Il n'y a pas d'indications spécifiques en matière de recherche et de développement.

Molenbeek Vivre Ensemble ASBL  
R.P.M. Bruxelles  
N° d'entreprise BE 0449487409  
Rue du Comte de Flandre n° 15  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

**5. Indications relatives à l'existence de succursales**

L'association ne possède pas de succursale.

**6. Pertes reportées et pertes successives**

L'Asbl a réalisé une perte pour la troisième année consécutive, ce qui se traduira par des pertes reportées de 299.504,66 € au terme de l'exercice 2022. Les fonds propres demeurent positifs et s'élèvent à 66.031,13 €.

Deux incertitudes et risques ont été identifiés au paragraphe 1.4 ci-dessus. Compte tenu de la nature de ceux-ci, et du fait que nous sommes une Asbl communale, nous concluons qu'il n'y a pas de risque de discontinuité des activités de l'Asbl à ce stade. Par conséquent, il n'y a pas lieu de modifier les règles d'évaluation sur base desquelles sont valorisés les différents éléments du bilan.

**7. Utilisation d'instruments financiers (si applicable)**


L'association n'a pas utilisé d'instruments financiers durant l'exercice clôturé.

**8. Conflits d'intérêts**

Non applicable

Fait à Molenbeek-Saint-Jean, le 30/05/2023

Pour l'organe d'administration,



Khadija Zamouri  
Présidente

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASBL MOLENBEEK  
VIVRE ENSEMBLE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'ASBL Molenbeek Vivre Ensemble (l' « Association »), nous vous présentons notre rapport de commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres le 30 juin 2022, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'Association durant 4 exercices consécutifs.

### Rapport sur les comptes annuels

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 4.188.613,13 € et dont le compte de résultats se solde par un résultat négatif de l'exercice de 51.380,42 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

## Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport de commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association, ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport de commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

### **Autres obligations légales et réglementaires**

#### **Responsabilités de l'organe d'administration**

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et des associations et des statuts de l'Association.

#### **Responsabilités du commissaire**

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et, le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

## Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport d'activités

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3 :48 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si les autres informations contenues dans le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport d'activités comportent une anomalie significative, à savoir une discordance significative par rapport aux comptes annuels ou une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.

### Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, ou du Code des sociétés et des associations.

Kruisem, le 14 juin 2023



Peter Innegraeve

Commissaire  
Réviseur d'entreprises